

Rte

Réseau de transport d'électricité

DOCUMENT
D'INFORMATION

PROJET DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ D'UN « CYCLE COMBINÉ GAZ » À HAMBACH PAR UNE LIAISON ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE À 400 000 VOLTS

L'engagement de RTE : concerner et prendre en compte les enjeux environnementaux,
sociétaux, techniques et économiques du projet

C.N.D.P.
Commission Nationale
du Débat Public

COMPTE RENDU DE
Serge LACOUE
GARANT DE LA CONCERTATION
15 septembre – 15 octobre 2010

SOMMAIRE

- I - PRÉAMBULE : LE CONTEXTE INITIAL DE CETTE CONCERTATION

- II - LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

- III - LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

- IV - LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES PARTICIPANTS

- V - BILAN DE CETTE CONCERTATION

- VI - ANNEXES
 - VI.1 - Liste des participants invités à la concertation pour la validation de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact.

 - VI.2 - Tracé proposé dans le fuseau retenu.

I - PRÉAMBULE :

Le contexte initial de cette concertation

La société DIRECT ÉNERGIE souhaite exploiter une centrale de production d'électricité de type « Cycle Combiné Gaz » d'une puissance totale d'environ 900 MW pour deux unités sur le territoire de la commune de Hambach.

Ce projet d'installation classée pour la protection de l'environnement nécessite une autorisation préfectorale d'exploitation. L'enquête publique a eu lieu à l'été 2009. Elle a suscité une très forte opposition de la part de la population locale. En décembre 2009 le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec un avis défavorable au projet. Monsieur le préfet de Lorraine, préfet de la Moselle a accordé l'autorisation d'exploitation de cette centrale en juin 2010. La loi impose à RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE) de raccorder tout producteur d'électricité au réseau national public.

Les choix suivants ont été faits :

- raccordement de la première unité de production au poste de Sarreguemines par liaison souterraine de 225 000 volts,
- raccordement de la deuxième unité de production à la ligne Marlenheim – Vigy par liaison souterraine de 400 000 volts d'une longueur d'environ 18 Km.

Ce projet de création de lignes électriques de tension supérieure ou égale à 400 kV et d'une longueur supérieure à 10 Km fait partie des catégories d'opérations visées à l'article L 121.8 du Code de l'environnement qui nécessitent la saisine de la Commission Nationale du Débat Public. Le dossier de saisine de la CNDP a été formulé par Monsieur le Président du Directoire de RTE en date du 14 septembre 2009. Lors de sa réunion en date du 4 novembre 2009 le CNDP a recommandé à RTE, maître d'ouvrage, d'ouvrir une concertation menée sous l'égide d'un garant. La désignation de celui-ci a fait l'objet de la décision n° 2009/66/LSH/2, séance du 2 décembre 2009.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- large place à l'information et à l'expression de la population notamment à l'occasion de réunions publiques,
- modalités de concertation durant le chantier,
- compte rendu à la Commission Nationale.

II - LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

Le projet de création d'ouvrages électriques est soumis à une concertation confiée à l'autorité préfectorale conformément à la circulaire du 9 septembre 2002 dite circulaire « FONTAINE ».

Cette procédure spécifique de concertation caractérisée par des phases d'études techniques et administratives a été réalisée sous la présidence de Madame la sous-préfète de Sarreguemines de janvier à juillet 2010 et a abouti à la validation de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact pour le raccordement de la centrale de type « C.C.G. » de Hambach à la ligne 400 000 volts Marlenheim – Vigy. La liste des participants invités à cette concertation fait l'objet de l'Annexe I.

Pendant cette même période, à l'issue de la validation de l'aire d'étude et de la présentation des deux fuseaux de raccordement possibles le garant et les représentants de RTE en la personne de Monsieur Rohlinger, directeur de projet et de Monsieur Colle chargé de concertation, de communication et d'environnement ont rendu visite aux élus de toutes les communes concernées par le projet.

L'objet de ces visites était la présentation du rôle de garant de la concertation, la présentation du projet de raccordement et la chronologie de la procédure.

Les élus rencontrés ont particulièrement apprécié cette démarche leur permettant d'être associés à ce stade de la concertation.

Elles se sont déroulées selon le calendrier suivant :

10 mai 2010 : réunion en mairie de Hambach, Rémering les Puttelange, Sarralbe.

17 mai 2010 : réunion à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (C.A.S.C.), en mairie de Val de Guéblange et de Grundviller.

20 mai 2010 : réunion en mairie de Richeling.

est l'information du public sur le raccordement de la centrale à la ligne Marlenheim – Vigy.

- la concertation ne portait que sur le choix du tracé dans le fuseau de moindre impact (aire d'étude et fuseau déjà validés).

III. LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Le fuseau de moindre impact a été validé le 21 juillet 2010. À cette date RTE a proposé un tracé de raccordement souterrain dans ce fuseau. Ce projet de tracé a fait l'objet de la concertation avec le public entre le 15 septembre 2010 et le 15 octobre 2010 dans les dix communes concernées.

Les modalités d'organisation précédemment décrites ont permis au public de s'informer sur le projet proposé et d'exprimer ses attentes ou réserves dans les registres mis à sa disposition en mairie ainsi que sur le site internet. Les permanences assurées par le garant et les représentants de RTE dans les quatre communes les plus impactées par le projet ont permis une prise de contact directe en particulier avec les riverains et les exploitants agricoles touchés par le projet.

Ces permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles et dans une ambiance sereine et tranquille.

Le bilan de cette concertation est le suivant :

- Remarques formulées dans les registres :

Hambach :	5
Willerwald :	1
Sarralbe :	0
Grundviller :	registre non retourné
Richeling :	2
Rémering les Puttelange :	2
Holving :	0
St Jean les Rohrbach :	2
Hilsprich :	2
Kappelkinger :	0

- Remarques formulées sur internet : 1

- Fréquentation du public lors des permanences :

Toutes les questions ou remarques ont fait l'objet d'une réponse dans les comptes rendus rédigés par RTE à l'issue de chacune de ses permanences en mairie.

Certains points précis ont déjà permis de modifier et d'affiner le futur tracé qui sera présenté à l'enquête publique en 2011. (Annexe II)

Les réponses apportées par RTE sont claires, précises et basées sur les connaissances actuelles dans le domaine des champs magnétiques et sur la réglementation en vigueur.

Ces échanges ont permis, en particulier sur la commune d'Hilsprich, où une procédure d'aménagement foncier est en cours, d'harmoniser dans la mesure du possible le tracé des futurs chemins ruraux ou communaux avec le tracé de raccordement de la ligne souterraine et de coordonner la réalisation des travaux de ces deux projets.

V. BILAN DE CETTE CONCERTATION

- Cette procédure de concertation a été globalement de bonne qualité, cependant je constate que la concertation placée sous l'autorité préfectorale s'est déroulée après la désignation d'un garant par la CNDP et avant la concertation recommandée par celle-ci. Il est regrettable que le public n'ait pu s'exprimer sur les définitions de l'aire d'étude et du fuseau de moindre impact.
- Elle a donné à chacun la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et d'obtenir de la part de RTE la clarification d'éléments techniques, des réponses aux différentes préoccupations des exploitants agricoles (drainage, servitudes, indemnisations),
- les vecteurs d'information étaient de bonne qualité, variés et en nombre suffisant,
- Les relations entre le garant et RTE ont été très bonnes, transparentes et productives,
- RTE a pris l'engagement de continuer la concertation pendant la phase chantier avec les mesures suivantes :
 - constats d'huissier avant et après travaux,
 - présence permanente d'un conducteur de travaux de l'entreprise prestataire,
 - interlocuteur travaux RTE joignable à tout moment,

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Liste des Participants :

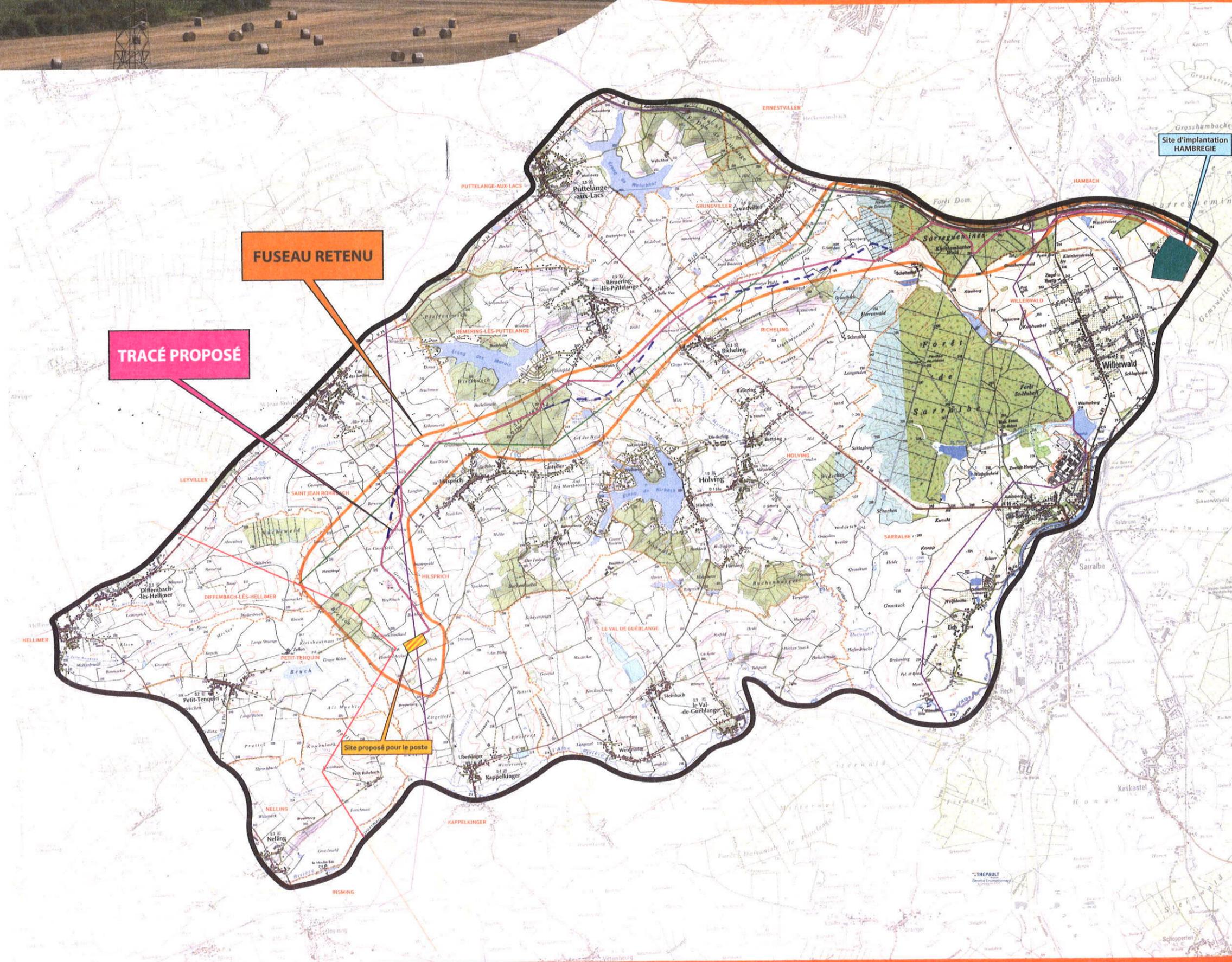
- Société du pipeline Sud européen —
- Institut national de l'origine et de la qualité —
- M. le Directeur du Centre régional de la propriété forestière de Lorraine Alsace —
- Conservatoire des Sites Lorrains —
- M. le Président du Conseil Général —
- direction interdépartementales des routes Est —
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine - STID
- MIRABELLE-LNE —
- M. le Président du Conseil Général —
- M. le Président du Conseil Régional —
- Direction Départementale des Territoires (e) —
- Direction Départementale des Territoires (a) —
- OFFICE NATIONAL DES FORETS —
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE —
- CHAMBRE DES METIERS —
- CHAMBRE D'AGRICULTURE —
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine - SRMN —
- DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES —
- SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE —
- GRTgaz —
- TRAPIL —
- DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT - SPR —
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine - UT 57 —
- AIR LIQUIDE —
- SOCIETE DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE —
- ARS Délégation Territoriale de la Moselle —
- M. Jean Karman, conseiller général —
- M. Alex Staub, conseiller général —
- M. le président de la communauté de commune de Sarreguemines Confluences —
- RTE EDF Transport SA —
- M. Claude Bitte, conseiller général —
- M. Alain Pattar, conseiller général —
- M. le président de la Codecom Albe et Lacs —
- M. le président de la communauté de commune de Centre Mosellan —
- M. le président de la communauté de commune du Saulnois —
- Mairie de ERNESTVILLER —
- Mairie de GRUNDEVILLER —
- Mairie de HAMBACH —
- Mairie de HILSPRICH —
- Mairie de HOLVING —
- Mairie de KAPPELKINGER —
- Mairie du VAL DE GUEBLANGE —
- Mairie de NELLING —
- Mairie de PUTTELANGE AUX LACS —
- Mairie de REMERING LES PUTTELANGE —
- Mairie de RICHELING
- Mairie de SAINT JEAN ROHRBACH
- Mairie de SARRALBE
- Mairie de WILLERWALD
- Mairie de DIFFEMBACH LES HELLIMER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Mairie de HELLIMER
- Mairie de LEYVILLER
- Mairie de PETIT TENQUIN
- Mairie de INSMING
- M. Pierre LANG, Député
- M. Céleste LETT, Député
- M. Alain MARTY, Député



TRACÉ PROPOSÉ

FUSEAU RETENU

Site d'implantation HAMBREGIE

Site proposé pour le poste

FUSEAU RETENU, TRACÉ ET SITE PROPOSÉS

Site d'implantation de HAMBREGIE	
Site proposé pour le poste	
Fuseau retenu	
Tracé proposé	
Ligne à 400 000 volts	
Ligne à 225 000 volts	
Ligne à 63 000 volts	
Limites communales	
Limite de l'aire d'étude	

Evolution du tracé à l'issue de la concertation